

## **Publication d'une norme nationale par le BNQ sur la qualité du biométhane pour son injection dans les réseaux de gaz naturel**

**Québec, le 28 novembre 2023** — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) publie la norme canadienne CAN/BNQ 3672-100 *Biométhane – Spécifications de qualité pour injection dans les réseaux de distribution et de transport de gaz naturel*. Les spécifications de qualité du biométhane établies dans cette norme visent à réduire les risques sur la santé humaine et l'environnement, à assurer une exploitation satisfaisante et sécuritaire de l'équipement alimenté au biométhane ainsi qu'à protéger les réseaux gaziers.

Pour que le biométhane puisse être injecté dans les réseaux de distribution et de transport de gaz naturel et ainsi être accepté sur le marché canadien, il est nécessaire que sa composition soit compatible avec celle du gaz naturel. Publiée pour la première fois en 2012, la norme a certainement contribué à la valorisation du biométhane au Québec. Par ailleurs, pour bénéficier à l'ensemble d'un marché canadien en pleine expansion et pour répondre au besoin en matière d'encadrement normatif, la deuxième édition de la norme est devenue une norme nationale du Canada.

« Le potentiel d'utilisation du biométhane en tant que source d'énergie propre reste encore à être développé. Certains obstacles peuvent ralentir son utilisation et générer des coûts et des délais additionnels lors de la mise en œuvre des projets, parmi lesquels la variabilité dans la qualité de ce biogaz. La présente norme est donc plus pertinente que jamais, car elle répond précisément à un besoin accru d'uniformisation de la qualité pour faciliter et accélérer l'injection de cette précieuse ressource dans les réseaux de gaz naturel du Canada. »

- Isabelle Landry, directrice principale du Bureau de normalisation du Québec

Le biométhane est une ressource qui permet de répondre à la demande en énergie toujours en croissance au Canada, comme partout dans le monde. Il constitue une solution ingénieuse en matière de gestion des déchets. Ainsi, dans une volonté de bâtir une économie verte, prospère et durable, il est nécessaire de réduire la dépendance aux énergies fossiles; et dans ce but, le remplacement de combustibles fossiles par le biométhane issu de matières résiduelles contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La norme nationale CAN/BNQ 3672-100 *Biométhane – Spécifications de qualité pour injection dans les réseaux de distribution et de transport de gaz naturel* est disponible dans le site Web du BNQ :

<https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/environnement/biomethane.html>.

**À propos du BNQ**

Le BNQ, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information sur le BNQ : [bnq.qc.ca](http://bnq.qc.ca)

-30-

**Information :**

Alexandrine Huot  
Bureau de normalisation du Québec  
[medias@bnq.qc.ca](mailto:medias@bnq.qc.ca)